

## BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b>	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	400 000,00		400 000,00	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>400 000,00</b>		<b>400 000,00</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances</b>				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)				
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	418,25		418,25	
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>418,25</b>		<b>418,25</b>	
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Écarts de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>400 418,25</b>		<b>400 418,25</b>	
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

certifié conforme  
à l'original

Certifié et conforme  
à l'original

## BILAN PASSIF

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capital</b> (dont versé : 1 000,00 )	1 000,00	
<b>Primes d'émission, de fusion, d'apport</b>		
<b>Écarts de réévaluation</b>		
<b>Écart d'équivalence</b>		
<b>Réserves</b>		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>		
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>25 183,69</b>	
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>26 183,69</b>	
<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>26 183,69</b>	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>Produit des émissions de titres participatifs</b>		
<b>Avances conditionnées</b>		
<b>TOTAL (I) Bis</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
<b>Provisions pour risques</b>		
<b>Provisions pour charges</b>		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Autres emprunts obligataires</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</b>	347 619,06	
<b>Emprunts et dettes financières diverses (3)</b>		
<b>Groupe et associés</b>	25 895,50	
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>		
<b>Fournisseurs</b>		
<b>Fournisseurs, factures non parvenues</b>	720,00	
<b>Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés</b>		
<b>Autres dettes</b>		
<b>Instruments de trésorerie</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>374 234,56</b>	
<b>Écarts de conversion passif (IV)</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>400 418,25</b>	
(1) Dont à plus d'un an	290 476,00	
(1) Dont à moins d'un an	83 758,56	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

## COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 12/01/22 Au 31/12/22	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services)				
<i>dont à l'exportation :</i>				
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>				
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	5 992		5 992	
Impôts, taxes et versements assimilés	11 310		11 310	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>17 302</b>		<b>17 302</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-17 302</b>		<b>-17 302</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>				
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>				



**2APRINT**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 44 rue du Maréchal Leclerc**  
**50000 ST LO**  
**909 114 126 RCS COUTANCES**

<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE</b> <b>DU 15 MAI 2023</b>
---

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 25 183,69 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 183,69 euros
A la réserve légale	100,00 euros
	-----
Solde	25 083,69 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 250,00 euros par part	25 000,00 euros
Le solde	83,69 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 83,69 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 25 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 15 mai 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux

global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

#### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 mai 2023**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance

